

INTERVENTION PÉDICURE

La ML MUTPLUS.be accorde une intervention de **4 euros par séance** de pédicure avec un maximum de 6 séances par année civile.

Seuls les membres qui ont atteint l'âge de 65 ans et qui sont en règle de cotisation pour les services complémentaires, ainsi que les membres diabétiques (type 1 - insulino-dépendants), souffrant d'obésité (BMI +35) ou atteints de cécité, entrent en ligne de compte pour l'octroi de cette intervention.

L'intervention est octroyée après 6 séances de pédicure. Si dans le courant de l'année civile vous totalisez moins de 6 séances, vous ne pouvez obtenir l'intervention qu'à partir du mois de janvier de l'année qui suit l'année pendant laquelle les séances de pédicure ont eu lieu.

L'intervention est versée sur votre compte bancaire.

** Le patient diabétique présente, lors de la première demande, une attestation médicale certifiant qu'il est patient diabétique de type I.*

2022



DEMANDE D'INTERVENTION PÉDICURE SERVICES COMPLÉMENTAIRES

COLLEZ ICI VOTRE VIGNETTE

E-mail :

N° de téléphone :

Né(e) le :/...../.....

Déclare que les séances de pédicure mentionnées ci-contre ont eu lieu.

L'intervention est versée sur le compte bancaire repris dans notre fichier membres. Si vous souhaitez modifier ce numéro de compte, veuillez remplir le formulaire adéquat disponible auprès de votre agence locale et nous le faire parvenir.

Date :/...../.....

Signature :

DATE	MONTANT	SIGNATURE NUMÉRO TVA CACHET PÉDICURE
	€	
	€	
	€	
	€	
	€	
	€	

PÉDICURE POUR L'ANNÉE